



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2017

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des principaux sujets d'actualité relatifs à la vie de l'établissement.**

L'équipe de direction a été informée du projet de délibération soumise au Conseil d'Administration de l'Université de Bordeaux proposant la sortie de la COMUE Aquitaine.

En l'état actuel du cadre législatif qui contraint les établissements à opter pour l'une des 3 formes de regroupements proposées (COMUE, fusion, association), cette sortie de l'UB pourrait entraîner, au niveau métropolitain, la transformation de notre actuelle convention de coopération en convention d'association.

Au niveau régional, l'université de Bordeaux appelle de ses vœux la création d'une conférence d'établissements universitaires à l'échelle de la grande région.

L'équipe de direction a fait état de l'avancée du processus d'adoption de la loi Orientation et Réussite :

- Les attendus nationaux ont été communiqués le 13 décembre.
- Les établissements ont jusqu'au 17 janvier pour saisir les caractéristiques des formations
- L'ouverture de la plateforme « parcoursup » pour les lycéens est fixée au 22 janvier
- En complément des attendus qui figurent sur la plateforme « parcoursup », les établissements devront définir des critères pour préciser les éléments pris en compte lors de l'examen des vœux. Ces critères doivent être votés le 6 mars au plus tard mais saisis au moment de l'ouverture de la plateforme.

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté une motion relative au manque de moyens dans l'enseignement supérieur et à la mise en œuvre du « plan étudiant » dans notre établissement.**

Le CA de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en séance le 15 décembre 2017 tient à alerter le ministère de l'enseignement supérieur sur la difficulté croissante d'exercice des missions de notre établissement et souligne que :

La nécessité de gels de postes d'EC depuis 2014 altère la qualité de la formation et la possibilité de la recherche, alors même que le nombre de bacheliers à accueillir est en augmentation croissante, et que dans les années à venir nous attendons une hausse d'effectifs.

La hausse de la démographie étudiante n'est pas suffisamment prise en compte dans l'allocation des moyens, alors que le financement moyen par étudiant à l'université est déjà nettement inférieur à celui constaté dans les formations sélectives hors universités.

Le CA s'inquiète également de la mise en œuvre précipitée du « plan étudiant » du ministère, en dehors de tout cadre légal et réglementaire valide à cette date. Il s'inquiète de la surcharge de travail pour les personnels de toutes catégories que va induire l'examen de milliers de dossiers dans des délais excessivement courts, et de l'absence de visibilité sur les financements et postes supplémentaires promis pour mettre en œuvre des parcours spécifiques dès la rentrée pour les étudiants à qui un tel parcours pourra être imposé au vu de leur dossier.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (35 Voix Pour et 1 Abstention) la campagne d'emplois BIATSS 2018.

Le projet adopté constitue l'aboutissement d'un travail d'identification des postes vacants et susceptibles de l'être, des obligations de l'établissement et d'un cycle de consultation des services qui s'est tenu jusqu'au vendredi 24 novembre 2017 sous la responsabilité de la VP déléguée aux ressources humaines et de la Directrice des Ressources Humaines.

Il est également le résultat d'un dialogue avec les organisations syndicales dans le cadre du Comité Technique qui s'est réuni le 8 et le 12 décembre :

- La coloration de 12 des 14 postes vacants a été adopté par le CT le 8 décembre
- La coloration des 2 derniers postes a été adopté lors du CT du 12 décembre.

Ce projet a également été adopté à l'unanimité par le CAC le 12 décembre.

Cette politique d'emploi s'envisage dans un contexte marqué par plusieurs contraintes :

- réserver 6% au moins d'emplois pour le recrutement de travailleurs handicapés – bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- assurer le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de la loi du 20 avril 2016 relative à la résorption de la précarité (poursuite du dispositif SAUVADET).

Pour cette campagne d'emploi 2018, avec encore 13 collègues justifiant des conditions posées par la loi pour relever du dispositif SAUVADET, et afin de respecter au mieux cette obligation, l'établissement se fixe l'objectif de réserver 7 postes vacants. L'université a confirmé l'engagement politique de poursuivre cette démarche au-delà des deux années prévues par la loi du 20 avril 2016 afin de permettre l'ouverture d'un concours pour chaque agent concerné.

La répartition de ces 7 postes est arrêtée sur la base suivante :

- 1 poste de catégorie C à l'Agence comptable / 1 poste de catégorie C à la DAF / 1 poste de catégorie C à la Direction de la Recherche / 1 poste de catégorie C UFR - FTLV – DRI / 1 poste de catégorie B au Pôle Handicap / 1 poste de catégorie A à l'IUT
- Le profil du 7^{ème} poste sera précisé début janvier après un dernier échange avec le CT

Sur les 6 derniers postes disponibles, le projet adopté a validé les arbitrages suivants :

- Un recrutement niveau IGR sur les fonctions de directeur de la Recherche déjà acté par délibération du CA lors de la séance du 17 novembre.
- Un poste d'Ingénieur d'Etudes (IGE) adjoint à l'agent comptable, responsable du secteur paie. La montée en puissance des enjeux liés à la complexité des opérations de contrôle et à la qualité comptable en matière de processus de paie nécessite de remplacer le poste vacant suite au départ en retraite d'une collègue de catégorie A qui assurait cette fonction.
- Un poste d'Adjoint Technique Recherche et Formation (ADTRF) gestionnaire de Scolarité à l'IUT. L'IUT enregistre cette année le départ en retraite de 2 titulaires. La nécessité de préserver l'équilibre entre titulaires et non-titulaires au sein de

l'IUT, et la complexité liée au fonctionnement de la scolarité de ses départements justifient le caractère prioritaire du recrutement d'un personnel titulaire

- Un poste de catégorie B (Technicien RF ou Bibliothécaire Adjoint Spécialisé) pour le Service Commun de la Documentation profil « ressources numériques ». Ce besoin se justifie particulièrement du fait de l'implication du SCD dans l'objectif de développement des ressources numériques.
- Un poste d'IGE pour la Direction Orientation Stages Insertion professionnelle. Ce service, qui compte un nombre important de non-titulaires, a perdu un poste de titulaire à la faveur d'un mouvement interne. L'importance actuelle des missions assurées par cette direction, amenée à être largement impliquée dans tous les dispositifs d'accompagnement en amont et en aval des étudiants, a justifié la « récupération » de ce poste de titulaire.
- Un poste d'ADTRF Cabinet de la Présidence, ouvert à la mutation et au détachement. Ce recrutement est apparu comme une priorité compte tenu de la complexité et des fortes responsabilités associées à cette fonction actuellement occupées par un personnel non-titulaire.

L'équipe présidentielle a fait part de 2 situations prioritaires qui devront faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la prochaine campagne d'emplois :

- 1 poste d'IGE correspondant aux fonctions de responsable du pôle Gestion de l'eau pour le Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU). Ce service interuniversitaire, qui enregistre cette année le départ en retraite de 2 titulaires, assure notamment la responsabilité de l'extraction, l'exploitation et la distribution de l'eau pour l'ensemble du campus Pessac-Talence-Gradignan.
- 1 poste d'IGE correspondant aux fonctions de responsable de pôle pour la Direction des Relations Internationales. Dès que le nouvel organigramme de cette direction sera arrêté, la situation actuelle de cette direction dont les 2 pôles sont confiés à des agents non-titulaires devra rapidement être traitée dans le cadre de la campagne d'emploi.

👉 Le Conseil d'Administration a rejeté (5 Abstentions, 16 Voix Contre, 15 Voix Pour) la campagne d'emploi Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2018.

Par son vote sur les grandes masses du budget 2018, le Conseil d'Administration avait fixé le cadre de préparation de la campagne d'emploi Enseignants :

- Alors que la précédente campagne avait acté une augmentation du gel des postes vacants (de 11 à 15), le cadrage ne prévoit pas d'augmentation du nombre de gels cette année, pour la première fois depuis 2014.
- Le cadrage prévoit également une transformation de 3 postes d'enseignants-chercheurs en PRAG/PRCE.

Compte tenu des 29 postes vacants d'enseignants-chercheurs identifiés au sein de l'établissement, le cadrage de la campagne d'emploi a donc été arrêté de la manière suivante : 15 postes gelés, 11 postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement, 3 transformations de supports en postes du second degré.

L'équipe de direction, au vu des divers besoins identifiés en formation et en recherche, avait fait des propositions présentées aux directions d'UFR, d'Instituts et d'équipes de recherche. Sur la base d'éléments objectifs partagés identifiant les besoins pédagogiques et scientifiques, ces propositions ont été discutées dans l'ensemble des composantes de formation et de recherche et soumises aux instances consultatives.

Au terme d'un cycle d'échanges amorcé et conclu par une réunion mixte des directeurs de composantes de formation et directeurs d'équipes de recherche, les divers conseils ont voté, certaines propositions initiales ont été modifiées, des propositions nouvelles ont été entérinées. Seul un poste a constitué un point de divergence (une proposition de PR pour les études arabes faite par la direction, l'UFR Langues a voté une motion pour demander un MCF).

Les discussions autour de cette campagne d'emplois se sont concentrées sur les 3 points ci-dessous :

- La problématique globale du niveau de gel de postes. Cette problématique globale a été dénoncée dans le cadre de la motion proposée par l'équipe présidentielle et adoptée à l'unanimité en début de séance.
- Le recrutement de PRAG/PRCE. Ce type de recrutement s'impose à nous compte tenu de l'augmentation de nos besoins pédagogiques en lien avec le nombre croissant d'étudiants (+ 800 en L1 cette année) qui va encore progresser dans les années à venir. C'est aussi une manière de recruter des collègues titulaires de la fonction publique, d'alléger le volume des heures complémentaires dans les disciplines en tension et de ne pas multiplier le nombre de contractuels enseignants dont le recrutement participe d'une forte précarisation des personnels de l'université.
- La question relative au recrutement d'un PR pour le département d'études arabes, département qui ne compte actuellement aucun enseignant habilité à diriger des recherches. Le Conseil d'UFR Langues et Civilisations a voté une motion demandant un recrutement MCF en lieu et place d'un PR. La position de l'équipe présidentielle a été rappelé : il ne devrait pas y avoir de département sans MCF HDR, ni PR dans une université de recherche, notamment pour encadrer les doctorants. Sur la base du constat de cette divergence d'analyse avec le département et l'UFR, la proposition de recrutement pour ce département a été reportée à la campagne d'emploi 2019 et le poste de PR a été déployé vers le département d'études des mondes anglophones.

Au final, le projet de répartition de ces mesures a été arrêté sur la base suivante :

- UFR Humanités : 4 postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement, 1 poste PRAG-PRCE ouvert au recrutement
- UFR Langues et Civilisations : 5 postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement, 2 postes PRAG-PRCE ouverts au recrutement
- UFR STC : 1 poste d'enseignant-chercheur ouvert au recrutement
- IUT : 1 poste d'enseignant-chercheur ouvert au recrutement

1) UFR Humanités

- a. PR Littérature et langue française du XVI^e siècle / EA Telem
- b. MCF Arts Plastiques / EA CLARE
- c. MCF Philosophie "Philosophie du XVIII^e siècle" / EA SPH
- d. MCF Histoire « Histoire politique contemporaine » / EA CEMMC
- e. PRAG-PRCE d'Histoire

2) UFR Langues et Civilisations

- a. PR Plurilinguisme et contacts de langues / UMR IKER. Ce poste devait faire l'objet d'une demande de chaire IDEX
- b. MCF Anglais Linguistique et phonologie de l'anglais / EA CLIMAS
- c. MCF Espagnol « Civilisation Amérique latine » / EA AMERIBER
- d. MCF Chinois « Langue et linguistique chinoise » / EA Telem
- e. PR Anglais « civilisation britannique et du Commonwealth, XIX, XX, XXI^{ème} siècles » / EA CLIMAS

- f. PRAG-PRCE Japonais
- g. PRAG-PRCE Anglais
- 3) UFR Sciences des territoires et de la Communication
 - a. MCF Communication publique et politique / EA MICA
- 4) IUT
 - a. PR Carrières sociales Ville durable, participation et animation socio-culturelle / UMR Passages

Au terme de ce vote négatif, il n'y aura donc aucun recrutement de personnels enseignants et enseignants-chercheurs titulaires à la rentrée universitaire de 2018.

✍ Le Conseil a adopté (13 Abstentions, 23 Voix Pour), par une délibération globale, les 5 délibérations relatives au Budget 2018 (Budget initial, budget agrégé, Budget principal, budget annexe, Service Inter-Etablissement).

Pour la préparation de ce budget 2018, et pour la première fois, un dialogue de gestion ascendant et descendant a eu lieu en configuration élargie. Les composantes de formation et de recherche ainsi que les services soutien ont eu, dès juillet, un temps d'échange avec la DAF et les services support (DRH, DPIL, DSIN).

Toutefois, la double caractéristique de l'établissement (forte dépendance à la SCSP et le poids très important de la masse salariale) nous contraint à retarder l'arrêt des grands équilibres afin de disposer de l'information la plus fiable et aboutie possible (impact de la rentrée sur la masse salariale, annonces ministérielles...). La faiblesse des marges de manoeuvre de l'établissement se traduit par une préparation budgétaire très contrainte.

De ce fait, la période de consolidation par les services financiers, avec un SI encore balbutiant, a encore été très intense.

Le budget 2018 est présenté conformément aux dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Le SIGDU, service interuniversitaire commun à plusieurs universités, dispose à ce titre d'un budget propre annexé au budget de l'établissement de rattachement et d'un ordonnateur secondaire de droit.

Conformément aux décrets n°2000-470 et n°2002-597 relatifs au financement des CFA, celui-ci constitue une catégorie particulière de service à comptabilité distincte (SACD) disposant d'une dimension budgétaire propre. Il est traité sous forme de Budget Annexe.

Le budget de ces 2 services rattachés à l'Université Bordeaux Montaigne est voté de manière distincte par l'organe délibérant de l'organisme même si l'équilibre financier s'apprécie au niveau de l'établissement (certaines annexes budgétaires comme le tableau de l'équilibre financier, les opérations pour compte de tiers, le plan de trésorerie et le tableau des emplois ne sont à fournir que de manière consolidée). Les crédits qu'il prévoit ont un caractère limitatif, comme ceux du budget de l'organisme.

Les documents budgétaires sont donc présentés

- pour l'Université (Budget Principal)
- Pour le CFA (Budget Annexe)
- Pour le SIDGU (SIE)
- Pour l'Etablissement (Université + CFA + SIGDU)

La présentation ci-dessous présente le budget 2018 dans sa version consolidée sur le périmètre Etablissement. Elle n'intègre pas les conséquences du vote du Conseil d'Administration du 15 décembre rejetant la campagne d'emplois Enseignants 2018.

1) Sur le volet Recettes,

L'établissement reste largement caractérisé par sa très forte et croissante dépendance vis-à-vis de la Subvention pour Charges de Service Public déléguée par l'Etat. Cette SCSP représente un montant de 77 011 056 €, soit plus de 87% de l'ensemble de nos recettes (86% pour le budget 2017).

Au moment du vote des grandes masses, l'établissement avait anticipé une première augmentation de cette SCSP 2017 (77 011 056 €) par rapport à celle prévue pour le Budget Initial 2017.

Le Ministère a communiqué le 27 novembre un premier ensemble d'informations sur les moyens délégués au titre de l'exercice 2018. Ces premières informations viennent plutôt confirmer nos anticipations avec l'annonce de 495 963 € de mesures nouvelles (Extensions en Année Pleine des créations d'emplois 2017, compensation du GVT, EAP des mesures du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération –PPRCR-, EAP de la compensation des titularisations SAUVADET prévues en 2017, EAP de hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique survenue le 1er février 2017).

Toutefois, leur caractère, trop largement incomplet à ce jour, nous conduit à revoir à la baisse (-100 000 €) la prévision d'augmentation supplémentaire de 400 000 € que nous avons intégrée au moment du vote des grandes masses 2018. En effet, le Ministère nous a indiqué qu'une grande partie des moyens restant à distribuer sera affectée en fonction des modalités de mise en œuvre de la réforme du premier cycle qui sont encore en cours de discussion et que les crédits correspondants ne nous seront notifiés que dans le courant de l'exercice 2018.

Sur le volet ressources propres, l'établissement anticipe plusieurs évolutions :

- Une hausse des recettes liées aux droits d'inscription aux diplômes nationaux (2 143 000 € contre 1 970 817 € au BI 2017), liée à la hausse des effectifs observée à la rentrée 2017 et attendue à la rentrée 2018 ;
- Une hausse des droits liés à la Formation continue, aux diplômes propres et à la VAE qui passe de 1 646 147 € au BI 2017 à 1 800 593 € ;
- Une stabilité de la prévision des ressources liées à la taxe d'apprentissage par rapport à l'exercice précédent (324 000 € en 2017 et 319 000 € pour le BI 2018 dont 154 000 € pour l'université et 165 000 € pour le CFA).

L'établissement envisage également à ce stade de la préparation du budget une recette exceptionnelle liée à l'annonce de la prochaine clôture d'un accident du travail dont a été victime un personnel de l'établissement.

2) Sur le volet dépenses

La prévision d'évolution de la masse salariale inscrite au Budget Initial 2018 est arrêtée à la somme de 76 957 742 € (pour rappel 75 230 491€ au BI 2017), soit une hausse de 1 727 252 €.

Elle est en forte augmentation par rapport à la prévision 2017. Une partie importante de cette augmentation fait l'objet d'une compensation en recettes par l'Etat au titre des dispositifs nationaux qu'il a lui-même impulsés (hausse du point, Parcours Professionnel Carrière et Rémunération, compensation du surcoût SAUVADET).

Les principaux éléments d'augmentation sont les suivants :

- La masse salariale des titulaires enseignants, estimée à 41 801 999 €, est relativement stable entre la dernière projection de l'exercice 2017 et la prévision 2018 (+166 583 €).
- La masse salariale des titulaires BIATS, estimée à 15 570 315 €, est en hausse (+ 336 803 €). Les différents dispositifs de résorption de la précarité conduisent à une anticipation à nouveau à la hausse (+4 ETPT) avec une prévision qui passe de 318

ETPT de titulaires en 2017 à 322 en 2018, hausse qui explique en grande partie l'augmentation de la prévision de dépenses de masse salariale.

Ces augmentations de masse salariale doivent être remises en perspective compte tenu de l'impact du PPCR qui n'avait pu être que partiellement intégré en raison du calendrier de communication et de mise en œuvre des mesures.

- Sur le volet des contractuels enseignants, on observe par rapport au BI 2017 une hausse de 348 468 € fortement liée à la hausse des dépenses liées aux PAST et aux contractuels LRU
- Sur le volet des heures complémentaires, dans l'attente de l'intégration des impacts liés à la mise en place du plan étudiant, pour lequel l'établissement a adressé au Rectorat une estimation des différents coûts induits, la prévision de dépenses est arrêtée à 3 476 325 €. Ce montant, qui intègre l'anticipation de la hausse d'effectifs attendue à la rentrée 2018, est en hausse de 97 188 € par rapport au BI 2017.

L'établissement s'est engagé dans une politique rigoureuse de maîtrise de sa masse salariale avec 2 leviers essentiels :

- o la stabilisation du nombre d'ETP BIATSS et la maîtrise des demandes de renforts et de suppléances BIATSS
 - Cet objectif se traduit pas une prévision de dépenses sur le BI 2018 fixée à 3 546 791 € alors que la projection de dépenses sur l'exercice 2017 est évaluée à 3 613 863 €
- o le pilotage du taux d'occupation des emplois (recours contraint au gel de postes qui n'augmentera pas cette année, la diminution du nombre de recrutements d'ATER et la modification limitée de la structure des emplois avec une augmentation du nombre de PRAG-PRCE)

Sur les crédits de fonctionnement (masse 10), qui s'élèvent à 10 844 992 €, il convient de souligner les efforts demandés à l'ensemble des services et composantes qui s'est traduit, pour la plupart d'entre eux par une diminution de 10% des crédits délégués par rapport au BI 2017, sauf pour la formation, la recherche et le SCD qui, au vu de la situation financière, se verront allouer les 10% manquants au moment du BR.

Cette baisse globale s'explique en grande partie par l'augmentation de certaines charges auxquelles l'établissement doit faire face :

- L'externalisation des activités de ménage, conséquence directe de l'arrêt brutal des Contrats Aidés décidé par le gouvernement à la rentrée 2017, représente un coût estimé de 360 000 €,
- L'augmentation attendue des tarifs de l'électricité due à l'introduction d'une nouvelle taxe relative à la « fourniture de capacité » de 25 centimes du kW/h.
- L'augmentation des effectifs étudiants, et l'augmentation constante du nombre d'appareils connectés, nécessitent l'installation de prises pour bornes WI-FI pour un coût estimé de 56 000 €,
- La rénovation de notre CMS Amétys qui aura des répercussions sur tous les sites déployés (site institutionnel, site étudiant, ENTP) représente un coût de 56 500 € qui va nous permettre notamment d'améliorer la visibilité de notre offre de formation sur le site institutionnel, dimension très importante à la veille de la mise en place du plan étudiant, et de développer un intranet adapté aux profils des utilisateurs, à leurs besoins et usages.

Sur le plan de la stratégie immobilière, l'établissement a achevé courant 2017 la réalisation de son Schéma Directeur qui a permis d'identifier à la fois les moyens à mobiliser pour garantir le maintien de ses actifs mais aussi de quantifier les besoins de création de nouvelles surfaces. L'université, dont le patrimoine immobilier va être largement requalifié

dans le cadre de l'Opération Campus d'ici 2023, réfléchit à une éventuelle dévolution du patrimoine qui permettrait à l'université de gérer au mieux son patrimoine envisagé comme un outil indispensable aux conditions de travail et d'études de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2018 est arrêté pour un montant total d'opération à 23 122 428 € parmi lequel on peut notamment souligner les opérations suivantes :

- Requalification du bâtiment H : 4 761 500 €
- Réhabilitation et extension du DEFLE / CLEEF : 6 100 000 €
- Réhabilitation B200/B400 : 1 466 000 €
- Réhabilitation des amphis 1 et 2 : enveloppe totale de 1 000 000 €
- Réhabilitation Pôle Archéologie : 3 500 000 €

Il est financé à hauteur de 16 442 000 €. La différence a été ou a vocation à être couverte par des prélèvements sur le fonds de roulement.

3) Analyse de la soutenabilité financière de l'établissement

La trajectoire financière de l'établissement s'apprécie à travers l'analyse de certains agrégats :

- Le solde budgétaire qui provient de la différence entre les recettes budgétaires (encaissements) et les crédits de paiement (décaissements) est déficitaire et s'élève à 2 147 883.02 € (pour rappel 2 086 301 € au BI 2016). Il se traduit par un prélèvement sur la trésorerie de 2 147 883 €
- Au niveau de la trésorerie, le niveau initial s'élève à 16 419 394 €. Le solde budgétaire déficitaire entraîne donc un prélèvement sur la trésorerie de 2 147 883 €. Ainsi, après intégration du BI, le niveau final de la trésorerie est arrêté à 14 271 511.28 €

Le plan de trésorerie est un exercice difficile sur lequel l'établissement se fixe un objectif de fiabilisation inscrit dans le plan d'actions du contrôle interne. En effet, si l'Etat devait être amené à adapter les versements de la SCSP en fonction des besoins de notre établissement, compte tenu de notre très forte dépendance à cette subvention, le manque de fiabilité de nos prévisions mensuelles pourrait avoir de sérieuses conséquences sur le rythme de nos paiements.

- La différence entre les charges et les produits fait apparaître un très léger excédent de fonctionnement pour l'établissement de 70 283 €. Celui-ci se répartit de la manière suivante :
 - 6 147.97 € pour UBM
 - 64 136 € pour le SIGDU qui commence une politique, concertée avec les partenaires, d'abondement de son fonds de roulement afin de pouvoir faire face pour les exercices ultérieurs aux travaux résultant des études sur les schémas directeurs (eau potable, voirie, éclairage public)
- La Capacité d'Auto Financement s'élève à 1 475 043 € (1 410 518 € pour le BI 2017). Elle est principalement constituée par la différence entre la dotation aux amortissements de 3 411 253 € et la neutralisation de la quote part des subventions d'investissement de 2 057 227 €, soit une charge nette pour l'établissement de 1 354 026 €.
 - La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Immobilier et d'Aménagement nécessitera de la part de l'établissement une démarche volontariste et pluriannuelle d'abondement de cette CAF via un engagement de réalisation

d'un excédent de fonctionnement pour garantir la capacité d'investissement de l'université.

- Les investissements s'élevant à 4 800 456.38 € et n'étant couverts qu'à hauteur de 2 854 332 €, cela entraîne un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 946 124 € qui se répartit comme suit :
 - Pour UBM : 1 900 960 €
 - Pour le CFA : 23 000 €
 - Pour le SIGDU : 22 164 €

- Après BI 2018, le fonds de roulement est arrêté à 6 364 281 €, soit l'équivalent de 59 jours de fonctionnement. Toutefois le fonds de roulement mobilisable (hors provisions pour passifs sociaux) n'est que de 4 447 897 €. Au regard des 2 montants ci-dessous, l'état de ce fonds de roulement mobilisable s'avère largement insuffisant pour assurer le financement de notre politique d'investissement :
 - Le coût des opérations prioritaires pour le maintien de nos actifs immobiliers est estimé à 3 800 000 €
 - Le coût des opérations liées aux projets de restructuration des espaces de formation et de recherche est estimé à 3 900 000 €

L'approche par le fonds de roulement mobilisable permet ainsi d'identifier de manière évidente la nécessité pour l'établissement de se fixer un objectif pluriannuel d'abondement de sa Capacité d'Auto Financement qui passera par la recherche d'excédents de fonctionnement.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, l'additif n°3 aux tarifs 2017/2018.

Cet additif comporte 2 grands ensembles de tarifs :

- Un ensemble de tarifs relatifs à des formations du CFA
- Un ensemble de tarifs relatifs aux différents prix du m3 d'eau et des différentes prestations de services proposées par le SIGDU

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la convention passée avec la DRAC dans le cadre du CIS UBIC.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du projet d'Open Lab consacré à l'éducation artistique et culturelle, qui fait l'objet d'un partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne – projet UBIC et la DRAC Nouvelle Aquitaine.

L'approbation de cette convention par le CA va permettre l'encaissement par l'établissement de la subvention de 25 500 € accordée par la DRAC.

↳ Le Conseil d'Administration a accordé, à l'unanimité, une remise de 50% sur le tarif du Master 2 Journalisme en alternance porté par le CFA de l'université

↳ Le Conseil d'Administration été informé d'une opération de sortie de l'inventaire, portant sur un ensemble de téléphones filaires proposés à la vente aux Domaines, prise en application de la délibération du CA du 8 avril 2016 donnant délégation à la Présidente

↳ **Le Conseil d'Administration a autorisé, à l'unanimité, la sortie de l'inventaire de 2 matériels.**

Ces sorties d'inventaire concernent :

- une tondeuse du SIGDU qui sera mise en vente aux Domaines
- un ordinateur de la DSIN, d'une valeur nette comptable de 1 003,30 € qui fera l'objet d'une vente à la COMUE

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature des nouvelles conventions de coopération internationale avec l'université autonome d'Aguascalientes (Mexique), la Saint Lawrence University (USA), l'université pontificale Javeriana de Cali (Colombie) et l'université de Pondichéry (Inde).**